



SWISS UMEF
UNIVERSITY
Campus de Genève

STUDENT COUNCIL / CONSEIL DES ÉTUDIANTS

CHATEAU D'AIRE
SWISS UMEF UNIVERSITY
185-187 Route d'Aïre - 1219 Aïre
Geneva – Switzerland
T: +41 (0) 22 732 07 12 – E: info@umef-university.ch

Article 1

The Student Council is an independent student representation body, composed of student representatives of the current classes of the two Faculties and the Head of Student Affairs (as a non-voting member).

The Council represents the students and allows them to communicate on all issues, whether academic or related to their experience on campus. It discusses student social and sports life. It allows for proposals made to SWISS UMEF on a variety of issues.

Article 2

Student Council is headed by the Chair of Student Council, who is elected by students every two years. Student Council appoints its student representatives in all bodies of the institution through transparent election process.

At the start of the academic year, all students interested to be part of the Student Council, must confirm their interest. Once the members are selected, the Chair and Vice-Chair is selected by a vote as representing the students. The election is for two academic years. Should the Chair be excused for a meeting, the Vice-Chair represents then the Students Council.

Article 4

The Chair of the Student Council ensures that the Council operates fairly and properly. He also determines the agenda. Members may submit written topics for the agenda to the Chair no later than 8 days prior to the meeting.

The Student Council organises events, seminars, sports events, contributions to community life.

Student council meetings are not to be held during teaching hours.

Article 1

Le Conseil des Étudiants est composé de représentants des étudiants suivant les cours dans les deux facultés et du Responsable des Affaires étudiantes (sans droit de vote).

Le Conseil représente les étudiants et leur permet de communiquer sur tous les sujets, aussi bien académiques que ceux relatifs à leur expérience sur le campus. Il discute de la vie sociale et sportive des étudiants. Il permet de faire des propositions à SWISS UMEF sur un grand nombre de sujets.

Article 2

Le Conseil des Étudiants est dirigé par un Président qui est élu par les étudiants tous les deux ans. Le Conseil des Étudiants nomme ses représentants étudiants dans tous les organes de l'établissement, via un processus électoral transparent.

Au début de l'année académique, tous les étudiants intéressés à faire partie du Conseil des Étudiants, doivent confirmer leur sollicitude. Une fois les membres sélectionnés, le Président et le Vice-Président sont choisis par un vote comme représentant les étudiants. L'élection est pour une durée de deux années universitaires. Si le Président s'excuse lors d'une réunion, le Vice-Président représente alors le Conseil des Étudiants.

Article 4

Le rôle du Président du Conseil des Étudiants est de s'assurer que le Conseil siège de manière équitable et en propre et due forme. Il détermine aussi son agenda. Les membres doivent soumettre au Président des propositions écrites de sujets de discussion au plus tard 8 jours avant le début de la réunion.

Le Conseil des Étudiants organise des événements, des séminaires, des événements sportifs, et contribue à la vie communautaire.

Les réunions du Conseil des Étudiants ne doivent pas se tenir durant les heures d'enseignement.

The Chair of the Student Council is represented at the Board of Trustees.

Members of the Student Council participate in a number of events such as conferences, and all other SWISS UMEF activities.

Several members of the Council participate actively in the self-assessment procedure for the different accreditations.

It meets twice a year, generally at the end of each semester.

Le Président du Conseil des Étudiants est présent au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil des Étudiants participent à des événements tels que des conférences, et toutes les autres activités de la SWISS UMEF.

Plusieurs membres du Conseil participent activement dans la procédure d'auto-évaluation dans le cadre des différentes accréditations.

Il se réunit deux fois par an, généralement à la fin de chaque semestre.